

# ASSOCIATION SYNDICALE DE L'ENSEMBLE RESIDENTIEL DE L'ESPLANADE (A.S.E.R.E.)

Association syndicale libre régie par l'ordonnance 2004-632 du 2 juillet 2004

Siège Social 11, rue de Boston 67000 STRASBOURG --- Immatriculation SIRET 778 846 402 000 31  
Téléphone 03 88 61 10 51 - Portable : 06 08 997 991 - Email : Asere67@aol.com

Strasbourg, le 23 septembre 2016

## RECOMMANDE A.R.

Mesdames, Messieurs,

En accord avec les Membres de votre Syndicat, nous avons l'honneur de vous inviter à assister à l'  
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
de l'Association Syndicale de l'Ensemble Résidentiel de l'Esplanade qui se tiendra le :

**Mardi 22 novembre 2016 à 9 heures 30**  
**(ouverture des portes dès 9 h )**

***ARES - SALLE GENERATIONS***  
***10 rue d'Ankara - 67 000 Strasbourg***

\* \*  
\*

**Comme convenu depuis plusieurs années, et en application de l'article 7 de nos statuts, les Syndics sont toujours très vivement invités à se faire assister des Présidents des Conseils Syndicaux ou d'un Membre du Conseil Syndical de chaque Copropriété de sorte à améliorer l'information générale des copropriétaires.**

**Une liste de présence est tenue à cet effet.**

\* \*  
\*

## ORDRE DU JOUR

- 1) Constitution du Bureau de l'Assemblée Générale
- 2) Rapport moral du Président
- 3) Analyse et approbation des budgets de fonctionnement de l'année 2017
  - . budget commun
  - . budget du Parking Rome
- 4) Analyse et approbation du budget Gros Travaux de l'année 2017, avec maîtrise d'œuvre
- 5) Décision à prendre sur la poursuite de notre procédure « chauffage » initiée en 2006
- 6) Demande de résolution, présentée par Monsieur SCHWARTZ ( transformation des statuts actuels de l'ASERE en association syndicale autorisée) selon document joint.  
Cette résolution est soumise aux dispositions de vote de l'article 26 de nos statuts et de l'article 22 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 alinéa 3.
- 7) Divers (sans votes ni résolutions)
  - . Statue Hans ARP
  - . Projet de stationnement payant à l'Esplanade

Vous trouverez ci-joint :

- Annexes financières 2 – prévisionnel 2017 – (Budgets de fonctionnement et Gros Travaux)
- Projet de résolution présentée par Monsieur SCHWARTZ, membre de l'ASERE,

Dans le cas où vous ne pourriez assister à cette Assemblée, nous vous remercions de bien vouloir vous faire représenter au moyen du POUVOIR ci-joint.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président,  
Albert HERNANDEZ



Cette convocation ainsi que les pièces jointes seront consultables sous quelques jours sur notre site Internet :

**<http://www.asere-strasbourg.org>**